SUR LES HAUTEURS

RANDONNÉES ET VOYAGES À PIED

votre trek commence ici...

LE ROYAUME DU MUSTANG

Randonnées accompagnées, notre guide local francophone assisté de notre équipe locale, en itinérance, sans portage,

Hébergement en Hôtel *** sur Katmandou, en Lodge pendant le trek

Séjour 21 jours, 20 nuits, visites des banlieues de Katmandou comprises

Difficulté				Saison	Départ garanti
	Hôtel*** et Lodge	En itinérance	Sans portage	Avril/ Mai/Octobre et Novembre	A partir de 2 personnes

En Tibétain : Mun Tang signifie "plaine fertile", le Mustang ou Royaume de Lo est une région située au nord-est du Népal et borde le Tibet, longtemps interdit d'accès aux étrangers jusqu'en 1991. Autrefois indépendant, il fait partie intégrante du territoire népalais depuis 1951. Situé derrière une barrière montagneuse, le Mustang est quasiment à l'abri de la mousson c'est un climat sec, désertique et venteux, ici on vit au rythme des saisons isolé du temps moderne. Fantastiques canyons aux falaises rouges, cheminée de fée, monastères, Lo Manthang ville fortifiée capitale royale du haut Mustang, un voyage exceptionnel à la rencontre d'une culture authentique pleine de légendes et de secrets.
Muktinath calme et mystérieux célèbre pour son pèlerinage, il y a deux temples hindouistes de Shiva et Vishnou. Vishnou est entouré de 108 fontaines en forme de vache d'où s'écoule une eau sacrée. Il y a aussi un temple bouddhiste sa source de gisement de gaz naturel alimente une flamme sacrée. Retour sur Katmandu le lendemain, avec au programme : les plus belles visites des temples et monuments religieux, dans les principaux quartiers et banlieues, avec un guide culturel francophone. Nous vous proposons cette destination en trois déclinaisons en 16, 18 ou 19 jours

DATES & TARIFS :

DATES	Tarif de Paris	Sans Aérien
09 au 29/05/2021	3125 €	2355 €
04 au 24/07/2021	3155 €	2355 €
03 au 23/10/2021	3235 €	2355 €
24/10 au 13/11/2021	3235 €	2355 €
07 au 27/11/2021	3235 €	2355 €

LE TARIF COMPREND :

- vol international au départ de Paris,
- les taxes d'aéroport,
- transferts aéroport /hôtel /aéroport
- hôtels à Katmandu en petits- déjeuners
- hôtel à Pokhara en pension complète
- transports, visites guidée et entrées des monuments
- Véhicule privé Katmandu/Pokhara
- billet d'avion Pokhara/ Jomosom/Pokhara
- billet d'avion Pokhara/ Katmandu
- taxe d'aéroport Pokhara/Katmandu/Jomsom
- permis spéciale de Mustang 550$ par personne
- Un guide francophone, porteurs et assistant
- pension complète pendant tout le trek
- boissons (thé, café uniquement)
- logement en Lodge pendant le trek
- tous les déplacements durant le séjour comme indiquer dans le programme
- assurance pour le guide et porteurs
- Dîner de bienvenue dans un restaurant typique Népalais

LE TARIF NE COMPREND PAS :

- prévoir 4 photos d'identité
- visa40$ pour 30 jours si vous le faites à l'aéroport de Katmandu
- l'assurance accident / rapatriement hélicoptère /soins médicaux
- repas du midi et du soir à Katmandu et pourboires
- équipement personnel et les boissons

REAJUSTEMENT TARIFAIRE :
Les tarifs indiqués sur notre fiche détaillée et sur notre site, ne sont valables que pour certaines classes de réservation auprès des compagnies aériennes. Ces tarifs pourront être modifiés au moment de votre réservation, en cas d'indisponibilité de places dans ces classes. Vous en serez informé très rapidement et votre inscription, ne sera validée qu'après votre acceptation.

REGLEMENT :
A l'inscription : Acompte de 30 % du prix du séjour
Un mois avant le départ : Le solde sans appel de notre part
Chèques vacances acceptés et paiement par carte bancaire possible

L'ASSURANCE :
Non obligatoire mais fortement conseillée, elle permet le remboursement du prix du voyage moins les frais de dossier en cas d'annulation pour raisons médicales, ou familiales, à moins de 30 jours du départ. Elle comprend également le volet : Rapatriement et la perte des bagages ! (Documentation sur demande). Elle représente : 3,80% du prix du voyage

Déroulement du trek

Jour 1 & Jour 2 : Départ Paris et vol pour Katmandu.
Transfert à l'hôtel.
Arrivée Katmandu accueil à l'aéroport par l'un de nos représentants, transfert et installation à l'hôtel.
Dîner de bienvenu dans un restaurant typique Népalais.
Hébergement en Hôtel Marshyangdi www.hotelmarshyangdi.com ou similaire
Altitude : 1334 m
Dîner de bienvenu dans un restaurant typique népalais.

Jour 3 : VISITE PATAN/ SWAYAMBHUNATH – (Préparation du permis du Mustang)

Visite de Patan : la deuxième plus grande ville dans la vallée est située à 6 km au sud de Katmandou. La grande construction de Patan en plein essor eu lieu sous le Mallas en 16ème, 17ème et 18 ème siècle.
Visite de Bouddhanath Stupa : environ à 6 kilomètres à l'est de Katmandou du centre le plus grand stupa dans la vallée et au monde. Il apparaît indistinctement 36 mètres de haut et présente un des spécimens les plus fascinants de la conception de stupa avec des centaines de roues de prière et 108 petites images de Bouddha tout autour.
Hébergement: hôtel Marshyangdi ou similaire
Petit-déjeuner

Jour 4 : KATMANDU – POKHARA *(820 m)*

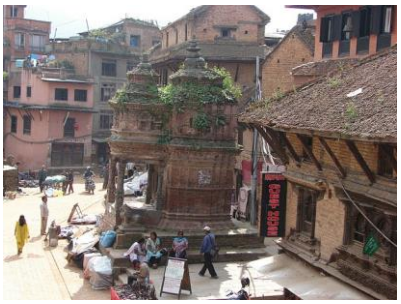

Départ tôt le matin en véhicule privé beau paysage de rizière et ses villages traditionnel environ 7h de route pour arriver à Pokhara.
Installation à votre l'hôtel puis temps libre.

Hébergement: hôtel Splendid ou similaire
Dénivelé : - 530m
Petit-déjeuner, déjeuner et dîner

Jour 5 : POKHARA – JOMOSOM *(2750 m)* **– KAGBENI** *(2800 m)*

Envol tôt le matin Pokhara/ Jomosom (2750m) puis Kagbeni (2800m)
Arrivé en avion à Jomsom puis départ en véhicule environ 1h de route pour Kagbeni. Kagbeni est la porte du mustang belle vue sur le Dhaulagiri. Déjeuner puis visites aux alentours du village et ses monastères.
Vol: 20minute
Hébergement: Lodge
Dénivelé:+ 50m
Petit-déjeuner, déjeuner et dîner

Jour 6 : KAGBENI – CHELE *(3060 m)*

Petit-déjeuner puis départ pour Chele, paysage grandiose de canyons, belle vus sur le Tilicho et Nilgiri à Chupsang visite du monastère
5h de marche.
Hébergement: Lodge
Dénivelé: + 260m
Petit-déjeuner, déjeuner et dîner

Jour 7 : CHELE – GELING *(3500 m)*

Après petit-déjeuner départ vers Geling montée continue dans un chemin creusé dans la roche à 3540m. Passage de trois cols, après une série de montées et de descentes arrivée à Geiling. A visiter deux monastères et un palais
Environ 6 à 7h de marche.
Hébergement: Lodge
Dénivelé: + 440m
Petit-déjeuner, déjeuner et dîner

Jour 8 : GELING – DHAKMAR *(3800 m)*

Montée en pente douce au début et un peu plus raide pour arriver au col Nyi La (3950 m), le plus haut col du trekking. Nous arrivons au centre de la région de Mustang aussi appelée région Lo. Le trekking continue à descendre jusqu'à la vallée pour rejoindre le village de Ghami (3520 m). Nous traversons la rivière et commençons une pente raide d'environ 45 minutes et après 2 heures de trekking, nous atteignons Tragmar avec ses très belles falaises de couleur rouge, nous y installons notre campement.
5h de trekking
Hébergement : Lodge
Petit-déjeuner, déjeuner et dîner

Jour 9 : DHAKMAR – LO-GERAK – CHARANG *(3580 m)*

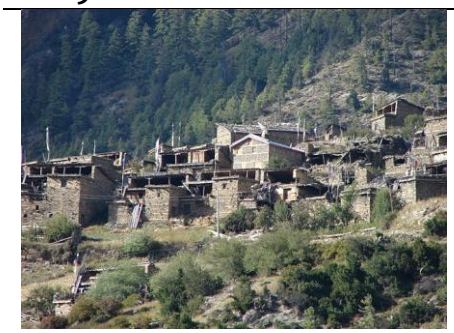

Montée graduelle et passage d'un col, puis descente dans une vallée surplombée d'une falaise de gris bleu et de rouge Et après le croisement d'un pont en acier en suspension du fleuve de Tangmar Chu, nous arriverons à la prière de Mani (mur de prière) puis passage d'un autre col à 3600m, longue et douce descente jusqu'à Charang la deuxième ville du Mustang
6 à 7h de marche.
Hébergement: Lodge
Dénivelé: + 80m
Petit-déjeuner, déjeuner et dîner

Jour 10 : CHARANG – LO MANTHANG *(3900 m)*

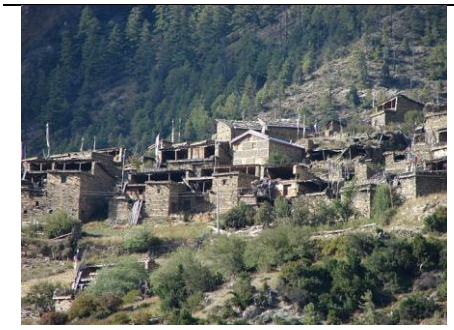

En sortant de Tsarang, nous passons à côté d'une turbine qui alimentait le village en électricité. Plusieurs moulins fonctionnent sur ce torrent. Nous apercevons des habitations troglodytes. Une large vallée aride qui devient de plus en plus verte nous conduit à un col où flottent les drapeaux de prières à 3870m. Nous surplombons la vallée de Lo Manthang, une marche d'une petite heure nous emmène aux murs de la capitale de Mustang avec la porte principale au nord et une plus discrète au sud
4/5h de marche.
Hébergement : Lodge
Petit-déjeuner, déjeuner et dîner

Jour 11 : DECOUVERTE DE LO MANTHANG

Découverte de Lo Manthang à cheval et des villages typiques qui entourent la capitale et de ses ruelles, visite des temples, monastère et des villages voisins.

Hébergement: Lodge
Petit-déjeuner, déjeuner et dîner

Jour 12 : LO MANTHANG – YARA *(3600 m)*

Passage d'un col qui domine Lo Manthang. Descente impressionnante au milieu de cheminées de fées jusqu'à Die (3360 m). Paysage spectaculaire face au massif de l'Annapurnas. Traversée de la rivière Kali Kandaki et remontée sur Yara environ
5h de marche pour arriver au village de Yara.
Hébergement: lodge
Dénivelé: -300m
Petit-déjeuner, déjeuner et dîner

Jour 13 : EXCURSION À LORI GOMPA

Excursion au monastère Lori Gompa est un ancien monastère troglodytique où vit un vieux lama et visite d'un ermitage au cœur d'une falaise abritant de superbes fresques bouddhistes du XVème siècle.
Environ 4/5h de marche puis retour au même camp en descente
Hébergement: lodge
Petit-déjeuner, déjeuner et dîner

Jour 14 : YARA – TANGE *(3500 m)*

Succession de vaste plateau arrivée à Tange très beau village et spécialement ses magnifiques chorten

6 h de marche
Hébergement: lodge
Dénivelé:-100m
Petit-déjeuner, déjeuner et dîner

Jour 15 : TANGE – TETANG *(3100 m)*

C'est une longue journée avec sur fond de Daulaghiri et d'Annapurna, les ocres rouges du Mustang sont une véritable apothéose jusqu'au village forteresse de Tetang. Montée raide jusqu'à 4100m.
8 heures de trekking.
Hébergement: lodge
Dénivelé: -400m
Petit-déjeuner, déjeuner et dîner

Jour 16 : TETANG – MUKTINATH *(3860 m)*

Nous rejoignons le sanctuaire de Muktinath haut lieu de pèlerinage hindouiste et bouddhiste environ 8h de marche pour arriver à Muktinath. Au-dessus de Muktinath se trouvent deux temples hindouistes de Shiva et Vishnou.
Hébergement: lodge
Dénivelé: +760m
Petit-déjeuner, déjeuner et dîner

Jour 17 : MUKTINATH – JOMOSOM *(2750 m)*

Nous revenons sur nos pas. Magnifique panorama de la vallée et de ses sommets enneigés.
Environ 5 à 6h de marche pour arriver à Jomosom.
Dénivelé : -1010m
Hébergement : Lodge
Petit-déjeuner, déjeuner et dîner

Jour 18 : ENVOL JOMOSOM – POKHARA – KATHMANDU

Dans la matinée envol Jomosom pour Pokhara ensuite pour Katmandu d'où vous pourrez admirer encore une fois les montagnes de l'Himalaya et prendre de spectaculaires photos. L'après-midi temps libre au cœur de Thamel quartier touristique de Katmandu.
Hébergement: hôtel Marshyangdi ou similaire
Petit-déjeuner, déjeuner

<u>Jour 19 :</u> JOURNEE DE SECURITE – VISITE DURBAR SQUAR – BOUDNATH
<u>Boudhnath Stupa :</u> environ à 6 kilomètres à l'est de Katmandou du centre le plus grand stupa dans la vallée. Il apparaît indistinctement 36 mètres de haut et présente un des spécimens les plus fascinants de la conception de stupa avec des centaines de moulins à prière et 108 petites images de Bouddha l'encerclant.
<u>Durbar square :</u> le cœur de Katmandou. Cette grande place nous plonge dans l'histoire de la cité.,
Hébergement: hôtel Marshyangdi ou similaire
Petit-déjeuner
Journée libre avant le départ.
Derniers achats.

<u>Jour 20 :</u> Transfert à l'aéroport.
Petit-déjeuner

<u>Jour 21 :</u> Arrivée en France

Info trek

NIVEAU : SOUTENU
Pour bons marcheurs, étapes de 5h minimum sur sentier en montagne, avec des étapes en haute montagne sur sentier plus ou moins marqués, cependant sans aucune difficulté technique.
Certaines étapes, notamment après le passage du col, sont en règle générale plus longues, car en descente.

	NIVEAU	Dénivelé	Temps de marche
	FACILE	300 à 500 m	4 à 5h
	MOYEN	500 à 800 m	5 à 6h
	MODERE	800 à 1200 m	6 à 6h30
	SOUTENU	**1200 à 2000 m**	**6h30 à 8h**

PORTAGE :
Pas de portage, uniquement les affaires de la journée. Votre sac de voyage sera porté par des porteurs, vous le retrouverez le soir au bivouac.
Votre sac de voyage sera, lui limité à 12 kg, pour le porteur.

SAC DE PROTECTION :
Nous avons des sacs de protection (solides et étanches) pour vos sacs de voyage, qui seront transportés par nos porteurs.
Nous mettons 2 sacs de voyage dans ce grand sac de protection.
Cela permet de protéger un maximum votre sac de voyage et ainsi vos affaires !

PORTEURS :
En effet, nous nous sommes engagés, il y 10 ans, auprès de notre agence locale, à veiller à ce que les porteurs, n'aient pas des charges trop lourdes !
Nos équipes de porteurs, ne portent que 2 sacs, soient deux sacs de 12 kg chacun, ce qui fait 24 kg à porter pour 1 seul porteur !
De cette façon-là, nous pouvons faire un peu de lavage tous les soirs en arrivant au lodge, et faire sécher cette petite lessive, pendant la nuit !
En revanche, nous ne pourrons pas laver des vêtements en montagne après le village de Manang, ce qui correspond à 5 journées passées en haute montagne !
Nous équipons également nos porteurs de chaussures de randonnées quand nous passons des petits ou des grands cols en altitude.
Toutes nos équipes de porteurs sont également déclarées et assurées.

POURBOIRES :
Il est de coutume dans ce pays, de laisser un pourboire à l'équipe népalaise composée de guides francophones de porteurs et de cuisiniers.
Ce n'est pas obligatoire, mais vous ne serez jamais déçu par les prestations de nos équipes !
Nous vous donnons ici, juste une fourchette de tarif comprise entre **35 € à 55 € par personne**, en fonction, bien évidemment de la taille du groupe !
En effet, nous ne sommes pas là, pour déstabiliser tout un système régit par une hiérarchie de castes.

Il faut rester dans des « dons raisonnables » c'est pourquoi, nous vous conseillons de donner en fonction de la taille du groupe.

ATTITUDE ET GESTES SOLIDAIRES :
De plus, souvent nos randonneurs, apportent des vêtements et des affaires scolaires (cahier, stylo, …) qu'il faut absolument donner à l'instituteur de la classe, même en pleine montagne.
Si vous le souhaitez, vous avez également la possibilité d'aider, tout comme nous, une association locale qui prend en charge les enfants pauvres de Katmandou en les scolarisant !
Pour cela, rien de plus simple, contactez nous et nous vous donnerons les coordonnées téléphoniques de la personne à contacter sur place.

GROUPE :
2 personnes minimum à 12 personnes maximum

ENCADREMENT :
Par un de nos guides locaux francophones assistés d'une nos équipe composée d'une équipe de porteurs.

HEBERGEMENT :
En lodge pendant le circuit et en l'hôtel *** confortable à Katmandu (en chambre double).
Possibilité d'avoir une Single, nous la demander à l'inscription, avec **supplément (+ 120 €)**

REPAS :
Pension Complète pendant toute la durée du trek, petit déjeuner, repas du midi à base de salade composée et repas du soir.
Attention, les hindouistes et les bouddhistes sont en grande partie végétariens, donc vous ne mangerez pas de la viande tous les jours et encore moins du poisson ! Cependant les repas sont toujours très copieux et variés.
Les repas sur Katmandu, restent à votre charge.

Notes sur le Pays

CLIMAT :
Chaud pendant la saison automnale, et surtout dans les rizières à basse altitude.
Belle saison en avril et mai, avec une belle floraison, cependant, la meilleure saison reste l'automne d'Octobre à fin Novembre

FORMALITES :
Votre passeport en cours de validité.
VISA :
Le visa est obligatoire pour les ressortissants français qui effectuent un voyage touristique au Népal d'une durée inférieure ou égale à trois mois.
Pour cela, 2 possibilités :

- soit le faire en arrivant sur place, au passage en douane (il faut 1 photo identité avec 30 € en liquide)
- soit le faire avant le départ auprès d'une ambassade

PERMIS DE TREK :
2 mois avant votre départ, merci de nous faire passer par courrier ou par mail, les informations suivantes, afin de préparer votre permis de trek :

- N° de votre passeport
- Date de délivrance
- Date d'expiration
- date de naissance
- 1 photo d'identité

Renseignements divers

Informations générales :
Superficie : 147 000 km²
Capitale : Kathmandu
Régime : Monarchie parlementaire de type britannique
Population : 23,7 millions d'habitants
Monnaie : la roupie népalaise
Devises à emporter : des Euros, qui seront changés sur place en arrivant.
Décalage horaire : + 3h45 en été
+ 4h45 en hiver

SANTE :
Aucun certificat de vaccination n'est exigé pour les voyageurs venant d'Europe.
Etre à jour de ses vaccinations.
Cependant les rappels du tétanos et de la typhoïde sont néanmoins conseillés.
N'oubliez pas de faire un contrôle dentaire car il y à un passage en altitude.

DEPLACEMENT :
En minibus privé pour tous les transferts

SOUVENIR :
Beaucoup de souvenirs, artisanat local très riche et abondant : tissage, lainage en laine de yack, instrument de musique, bijoux, poterie**, moulins à prière, tankas**, grands **couteaux, sculptures sur bois**, **…..**

AERIEN :
Vol **régulier avec la QATAR**, la **MALAYSIA, EMIRATES, ETIHAD, ou une autre compagnie similaire, au départ de Paris.**
Départ possible de Toulouse, Marseille, Lyon….

CONVOCATION :
Elle vous sera envoyée quelques jours avant votre départ en mentionnant les horaires de départ et de retour.
Remise des billets à l'aéroport sur présentation de votre convocation.

SAVOIR VIVRE :
Comme la plupart des gens vivent en zone rurale, leur conception de la vie est simple et traditionnelle, et ils prennent vraiment plaisir à rencontrer des étrangers ; cependant, il y a des choses qui sont par trop déconcertantes ou embarrassantes pour les Népalais. Voici donc quelques conseils à garder à l'esprit.

- Il est préférable d'être habillé décemment, quel que soit l'endroit que l'on visite. Les tenues de plage ne sont pas appropriées. Shorts courts, épaules ou dos dénudées pourraient ne pas être appréciées. Il ne s'agit pas d'être surhabillé, mais tout simplement d'être vêtu de manière confortable et décente.
- Ne vous formalisez pas du refus de certaines Népalaises à serrer la main. Au Népal, lorsqu'on rencontre quelqu'un, l'habitude - et spécialement pour les femmes - n'est pas de se serrer la main, mais plutôt de joindre les mains comme pour une prière, en disant "Namaste!"

- Les démonstrations d'affection entre un homme et une femme en public sont très mal vues au Népal. Ne vous livrez pas à des comportements totalement étrangers à notre culture.
- Nous condamnons l'usage des drogues. Le trafic et la détention de stupéfiants constituent des délits graves.
- N'encouragez pas la mendicité. La charité ne fait qu'accroître le nombre de mendiants, sans résoudre les problèmes de fond.
- se déchausser avant d'entrer dans tous les monuments religieux et dans les maisons, en prenant soin de placer ses chaussures semelles sur la terre.
- Ne jamais pénétrer dans une cuisine (car les voyageurs, selon le système des castes, sont considérés comme impurs et pourraient contaminer par des souillures ou des mauvais esprits les aliments qui se trouvent dans une cuisine)
- Ne pas manger dans l'assiette ni boire dans le verre d'autrui (pour les mêmes raisons de castes : les étrangers sont pires que des intouchables)
- Contourner les stûpas dans le sens des aiguilles d'une montre.
- Le feu est sacré, évitez d'y jeter vos détritus, enterrez-les ".
- Si vous décidez de suivre la coutume locale en mangeant le plat national à la main, utilisez la droite
- Il est discourtois de désigner quelqu'un ou même une statue du doigt.
- Lorsque vous vous asseyez, évitez d'étendre vos jambes et de diriger vos pieds vers quelqu'un
- Les hommes peuvent se déplacer en short et tee-shirt mais jamais torse nu. Les femmes éviteront les tenues provocantes et les shorts.
- Les démonstrations d'affection en public, pour un couple par exemple, ne sont pas de mise au Népal.
(" Le guide du routard - Inde du nord / Népal / Tibet ", éditions Hachette - 1999)

Nécessaire et Indispensable

LISTE DU MATERIEL :

- un sac à dos de 35 à 45 litres pour les affaires de la journée
- une bonne paire de chaussure à tige haute (pour un bon maintien des chevilles)
- **un sac de couchage de montagne, - 15° environ recommandé**
- des chaussettes
- des tee-shirts
- pantalon en toile
- fourrure ou un gros pull
- une veste de type Gore-Tex (imperméable et respirante)
- chaussure légères de détente pour le soir à l'étape
- gant et bonnet pour l'ascension du sommet
- protection contre le soleil (crème solaire, stick pour lèvres)
- un short
- sous vêtements de rechange
- une gourde (au minimum 1,5 litre)
- une lampe frontale

- **une petite pharmacie personnelle :** élastoplast, double peau, pansements divers, anti diarrhéique (Immodium ou autre), antalgique (**Aspirine** pour liquéfier le sang en l'altitude), antibiotique à large spectre, médicament pour la gorge (lysopaïne par exemple), pince à épiler, une paire de ciseaux, une boîte de Micropur ou Hydroclonazone afin de traiter l'eau prise dans les sources et les fontaines…

- votre appareil photo
- vos bâtons de marche, si vous y êtes habitués
- vos papiers
- et un sac de voyage qui va suivre sur le dos des porteurs, **maximum 10 kg.**

Petits conseils et astuces : vos affaires de rechange, classez-les et ranger-les dans des poches plastiques afin de mieux les protéger de la poussière ou autre durant votre séjour.

BAGAGES SUR PLACE :

Dés votre arrivée, il est possible de laisser à l'hôtel des affaires de rechange personnelles dans un sac portant vos noms et adresses.

MOMENT DE PARTAGE :

Il est de coutume avec notre structure de participer à un inoubliable moment de partage, à savoir les participants qui le souhaitent amène une spécialité de leur région et un soir, autour de la table, toute l'équipe complète réunie, nous partageons nos produits du terroir avec ceux du pays.
C'est un véritable moment de pur plaisir et de rencontre
Possibilité d'appeler depuis plusieurs villages sur tout le circuit.

Bulletin d'inscription

Merci de renvoyer ce bulletin complété, signé, accompagné du règlement et des CGV, d'une copie de votre pièce d'identité à l'adresse ci-dessous ou par mail.

23 Rue Gambetta
31390 CARBONNE
05 61 97 66 04
info@surleshauteurs.com

CODE SEJOUR :

INTITULE DU VOYAGE :	
DATE :	**VILLE DE DEPART :**

1er Participant :

Nom :	**Prénom :**	**Date :** **Lieu de naissance :**
Adresse :	**Code Postal :**	**Pays :**
Profession :	**Tel Fixe :** **Tel Portable :**	**Email :**
N° de pièce d'identité :	**Date de délivrance :** **Lieu de délivrance :**	**Date d'échéance :**

2eme Participant :

Nom :	**Prénom :**	**Date :** **Lieu de naissance :**
Adresse :	**Code Postal :**	**Pays :**
Profession :	**Tel Fixe :** **Tel Portable :**	**Email :**
N° de pièce d'identité :	**Date de délivrance :** **Lieu de délivrance :**	**Date d'échéance :**

PRIX UNITAIRE	**Nombre de Participants**	**TOTAL**
	☐ ***SUPPLEMENT SINGLE**	
☐ **Assurances : 3,80% Europ Assistance** *Annulation, bagages, rapatriement, interruption de séjour (brochure sur demande)*		
☐ Ne souhaite pas souscrire d'assurance* Précisez N° de contrat : Assureur :		
	TOTAL	
	***Acompte à régler à l'inscription** ***30%** séjour sans aérien / **50%** séjour avec aérien	
	Solde à régler 1 mois avant le départ	

Votre règlement :

☐ Chèque Bancaire ☐ Carte Bleue* ☐ Chèque Vacances ☐ Virement Bancaire*

(Sur demande nous consulter)

Je soussigné,

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

A , le 20

Signature

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Vos coordonnées ou celles d'une personne pour vous joindre jusqu'à la veille du départ :

Immatriculation Atout France IM 031110008
R.C.P : MMA, MMA BP27 69921 OULLINS – Garantie financière : Groupama caution
Code APE 633 Z SIRET : 479.869.166.000.13. TVA intracommunautaire : FR52479869166

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Extrait du décret n° 94-940 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

Article 95 : Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyage donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transports aérien ou de titres de transports sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas d'un transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets ont été émis, doit être mentionné. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Article 96 : Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et autres éléments constituants des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1 - la destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2 - le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3 - les repas fournis ;
4 - la description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5 - les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas notamment de franchissement de frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6 - les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix.
7 - la taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que si la réalisation du voyage est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour : cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8 - le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9 - les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;
10 - les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11 - les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102, 103 ci-après ;
12 - les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
13 - l'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article 97 : l'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article 98 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1 - le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2 - la destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné les différentes périodes et leurs dates ;
3 - les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
4 - le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
5 - le nombre de repas fournis ;
6 - l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7 - les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du séjour ;
8 - le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;
9 - l'indication, s'il y a lieu, des redevances, taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas comprises dans le prix de la ou les prestations fournies ;
10 - le calendrier les modalités de paiement du prix : en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11 - les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12 - les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13 - la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément au 7ème alinéa de l'article 96 ci-dessus ;
14 - les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15 - les conditions d'annulation prévues aux articles 101,102 et 103 ci-dessous ;
16 - les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17 - les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police, et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie : dans ce cas le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18 - la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19 - l'engagement de fournir par écrit à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou à défaut les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

Article 99 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet ; Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours.
Cette cession n'est soumise en aucun cas à une autorisation préalable du vendeur.

Article 100 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat ;

Article 101 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :
1 - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées.
2 - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ;
Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article 102 : Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supporté si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article 103 : lorsqu'après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat présentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :
1- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
2 - soit s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

CONDITIONS PARTICULIERES :

INSCRIPTION :

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à nos conditions de ventes. Toute inscription ne sera prise en compte qu'à réception, du bulletin d'inscription, dûment rempli, daté, signé et accompagné d'un acompte de 30% (sans aérien) ou 50% (avec aérien), mais dans la limite des places disponibles. En cas d'acceptation, nous vous ferons parvenir une facture valant de confirmation. Le solde devra être réglé 30 jours avant la date du départ. En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, la totalité sera versée dès la demande de réservation. Nous accusons réception des acomptes et des soldes. Toute inscription intervenant à moins de 15 jours du départ ne pourra être effectuée qu'en carte bancaire. Les assurances doivent être prises à la signature du contrat et réglées au moment.

PRIX :

Pour l'ensemble de nos séjours les prix s'entendent du lieu de rendez-vous au lieu de dispersion. Nous mentionnons dans nos fiches techniques ce qui est compris et ce qui ne l'est pas. Toute modification des taux de change, des transporteurs ou autres prestataires de services peut entraîner le réajustement des prix publiés. Prix établis sur la base du cours des changes, des tarifs aériens et des prestations au sol connus à ce jour et susceptibles de réajustement au plus tard 30 jours avant la date de départ. Tout retard ou refus de paiement du solde pourra être considéré comme une annulation du séjour par le client. Le catalogue de l'année en vigueur annule et remplace le précédent, en matière de tarifs et conditions générales de vente.

INFORMATION APRES INSCRIPTION :

10 jours avant votre départ, vous recevrez un dossier de voyage comportant tous les renseignements utiles et indispensables pour effectuer votre séjour. (Heures et lieux exacts des rendez-vous, moyens d'accès pour se rendre au rendez-vous, coordonnées des représentants locaux, possibilités de co-voiturage...).

RESPONSABILITE :

Formalités administratives et sanitaires : Sur les Hauteurs délivre ces informations pour les ressortissants français. Les personnes de nationalité étrangère doivent s'informer auprès des ambassades ou consulats compétents. Il appartient au participant de vérifier que ses documents sont en conformité avec les informations fournies par l'agence Sur les Hauteurs.
Conformément à l'article 23 de la loi n°92.645 du 13 juillet 1992, Sur les Hauteurs ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des événements suivants :
. Perte ou vol des billets d'avion (les compagnies ne délivrant pas de duplicata)
. Défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination…) ou non conformes aux indications figurant sur le bulletin d'inscription ou fiche technique, au poste de police de douanes ou d'enregistrement. En cas de défaut d'enregistrement, il sera retenu 100% du voyage.
. Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger intervenant pendant le voyage tels que : guerres, troubles politiques, grèves et incidents techniques extérieurs à Sur les Hauteurs,
. Encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards, pannes, perte ou vol de bagages ou d'autres effets. En vertu des conditions du contrat de transport des compagnies aériennes régies par la convention de Varsovie, nous vous recommandons particulièrement de prévoir des délais suffisants si vous utilisez un préacheminement. En effet, les tarifs spéciaux n'autorisent pas de changement et ne seront en aucun cas remboursables en cas de retard de la compagnie ou de modification d'heure de décollage et de report pour annulation de votre voyage. Le transporteur s'engage à faire de son mieux pour transporter le passager et les bagages avec une diligence raisonnable. Les heures indiquées ne sont pas garanties sur le contrat. Le transporteur peut sans préavis se substituer à d'autres transporteurs, utiliser d'autres avions, modifier ou supprimer les escales prévues en cas de nécessité.
Seules sont considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur les fiches techniques remises au moment de l'inscription

PARTICULARITES DE NOS SEJOURS ET VOYAGES :

Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'encadrement, représentant l'agence. L'encadrement reste le seul juge durant le séjour pour modifier le programme. En effet, le caractère sportif de nos voyages et séjours; peut nous amener, en cas de circonstances particulières (orage, chute de neige, crues, etc…) à modifier l'itinéraire ou certaines prestations du programme, soit directement, soit par l'intermédiaire de notre accompagnateur. Aucune indemnité ne saurait alors être due. Vous ne devez jamais vous isoler du groupe (baignade, désert, forêts, raquettes à neige, etc...). Vous devez être prudent dans tous vos agissements au cours de votre voyage. Vous devez respecter les règles de comportement en usage dans le pays visité (elles sont énoncées dans la fiche technique et rappelées par votre accompagnateur local).
L'agence SUR LES HAUTEURS ne pourra pas être tenue pour responsable des accidents et incidents résultant de l'imprudence d'un membre du groupe ou du non-respect des coutumes locales des pays traversés.

ANNULATION - MODIFICATIONS

De votre part :
En cas d'annulation vous devez informer, votre compagnie d'assurance et SUR LES HAUTEURS **immédiatement**, par **tout moyen écrit**, permettant d'avoir **un accusé de réception** et ce dès le date du sinistre ou du fait générateur de cette annulation. C'est la date d'émission de l'écrit du sinistre qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. Nous attirons votre attention sur le fait que la compagnie d'assurance appréciera, en fonction des documents qui lui seront remis, la date du fait générateur à l'origine de votre décision d'annuler.

ANNULATION DU VOYAGE :
- A plus de 30 jours du départ, un forfait de 50 € par personne, non remboursable par l'assurance

- de 30 à 21 jours :	25 % du prix total du séjour
- de 20 à 15 jours :	50 % du prix total du séjour
- de 14 à 8 jours :	75 % du prix total du séjour
- de 7 à 2 jours :	90 % du prix total du séjour
- moins de 2 jours :	100 % du prix total du séjour

Attention au-delà des frais d'annulation et de dossiers mentionnés ci-dessus, pour tout séjour **avec aérien,** le billet d'avion étant émis dès l'inscription, que ce soit à la demande du participant ou en raison de la politique des compagnies aériennes, aucune modification ne pourra être apportée. Donc en cas d'annulation **il vous sera facturé des frais d'annulation équivalent à 100% du prix du billet**, quelle que soit la date d'annulation.
En raison des exigences accrues des **compagnies aériennes ou maritimes** et de nos partenaires, nous sommes contraints de conserver des frais en cas d'annulation de votre fait, selon la grille suivante :

ANNULATION DU VOYAGE **AVEC AERIEN** :
- A plus de 30 jours du départ, un forfait de 50 € par personne, non remboursable par l'assurance

- de 30 à 21 jours :	25 % du prix total du séjour hors aérien
- de 20 à 15 jours :	50 % du prix total du séjour hors aérien
- de 14 à 8 jours :	75 % du prix total du séjour hors aérien
- de 7 à 2 jours :	90 % du prix total du séjour hors aérien
- moins de 2 jours :	100 % du prix total du séjour hors aérien

Toute interruption volontaire du voyage de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrement du séjour, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.
En cas d'impossibilité d'effectuer le séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes conditions sans présumer des frais de réservations déjà engagés à votre nom, qui de ce fait resteraient dus. Vous êtes tenus de nous en informer entre 7 et 15 jours avant le départ par LR avec AR.

De Notre part :

Si nous devions annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, ou pour manque de participants, nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. Le participant en sera informé au plus tard 21 jours avant la date du départ. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.
En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, par SUR LES HAUTEURS ou par le client, les frais extérieurs au voyage souscrit et engagés par le client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement. Nous vous déconseillons fortement de réserver des billets non modifiables non remboursables. En aucun cas les frais liés à la perte de ces billets ne pourront être pris en charge par SUR LES HAUTEURS.

ASSURANCES

Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chacun. Il est donc indispensable de posséder une R.C pour participer à nos séjours et voyages. De même, Il est fortement conseillé de posséder une assurance couvrant les frais d'annulation - perte ou vol de bagages et interruption de voyage. Mais il est obligatoire d'être couvert en assistance rapatriement - secours et recherche pour participer à nos séjours et voyages. Il appartient donc au participant de vérifier, au préalable dès son inscription, les risques pour lesquels il est déjà couvert. Chaque participant a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance EUROP ASSISTANCE auprès de SUR LES HAUTEURS comprenant l'option ci-dessous :
Annulation + Rapatriement + perte des bagages + Interruption de séjour : 3,80% du montant du voyage.
Aucune modification ne sera possible une fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement – secours et recherche, nous lui demanderons de nous communiquer les numéros et les garanties et coordonnées de sa propre assurance.

LITIGES

Toute réclamation relative au voyage doit être adressée par lettre recommandée avec AR dans un délai d'un mois après la date du retour.

Signature

Immatriculation Atout France IM 031110008
R.C.P : MMA, MMA BP27 69921 OULLINS – Garantie financière : Groupama caution
Code APE 633 Z SIRET : 479.869.166.000.13. TVA intracommunautaire : FR52479869166

En vous souhaitant un agréable trek ...

Si nous n'avons pas entièrement répondu à toutes vos questions sur ce voyage :

- **appeler nous au : 05 61 97 66 04**
- un e-mail à : **info@surleshauteurs.com**
- ou bien un courrier à :

SUR LES HAUTEURS

RANDONNÉES ET VOYAGES À PIED

votre trek commence ici...

23, Rue Gambetta
31390 CARBONNE
TEL : 05 61 97 66 04
www.surleshauteurs.com
info@surleshauteurs.com

Agence de voyage N° IM031170004
SARL Sur Les Hauteurs au capital de 15 000€
R.C.P : MMA entreprise, MMA BP27 69921 OULLINS
Garantie financière : Groupama caution
Code APE : 9329 Z SIRET : 828 692 442 000 19
TVA intracommunautaire : FR27828692442